



## **Osecar Conditions Générales utilisateur**

Objet : ce document présente les conditions générales d'utilisation du service d'autopartage « Osecar » porté par EPV.

Tous les utilisateurs doivent avoir pris connaissance des ces conditions avant de signer leur convention Osecar.

### **ARTICLE 1 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SERVICE**

Osecar est un service de mutualisation de la gestion d'une flotte de véhicules en autopartage.

L'objectif est de mutualiser l'utilisation des véhicules à plusieurs utilisateurs.

Osecar permet à des propriétaires de véhicules (particuliers, entreprises, collectivités, ...) de partager leur véhicule(s) avec des tiers :

- Souhaitant faire le choix de ne pas posséder un véhicule propre
- ayant un besoin de déplacement limité ne justifiant pas l'achat d'un véhicule
- n'ayant pas les moyens financiers de posséder leur propre voiture.

Le principe est qu'il y ait un nombre suffisant d'utilisateur autour d'un véhicule partagé pour mutualiser les coûts du service.

Les propriétaires de véhicules conventionnent avec Osecar la mise à disposition de leur véhicule. Les utilisateur s'inscrivent auprès d'Osecar et ont ensuite accès à tous les véhicules partagés. Le service inclus tous les frais de gestions, entretien et carburant pour l'utilisation des véhicules. Osecar ne devient pas propriétaire des véhicules.

Peuvent s'inscrire au service les personnes physiques et les personnes morales (collectivités, associations, entreprises, etc) à l'exception des personnes morales ayant une activité de Transport Public de Voyageurs ou de Transport Public de Marchandises.

*Conditions Générales utilisateur v221208*

1/9



## **ARTICLE 2 – DUREE DU CONTRAT**

La durée du contrat est spécifiée dans chaque contrat.  
Voir conditions de résiliation dans Article 11

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Les modalités d'inscriptions sont rappelée dans chaque contrat.

## **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU SERVICE OSECAR**

Osecar est un service d'autopartage géré par une association (EPV).  
Celle-ci met à disposition du temps salarié pour les différents besoins du service.

Le service d'autopartage inclut :

- \* un outil de réservation en ligne (accessible par internet ou sur une appli de téléphone avec données mobiles)
- \* l'assurance du véhicule et des utilisateurs selon les modalités précisées pour information en annexe 1 – ces modalités sont susceptibles d'être mises à jour et sont fournies sur simple demande (osecar@enr-citoyennes.fr) – (rappel : à l'exclusion du Transport Public de Voyageurs ou de Transport Public de Marchandises)
- \* la mise à disposition d'un véhicule en état de marche et respectant la réglementation (Contrôle Technique à jour)
- \* le carburant : des cartes carburant sont mise à disposition pour chaque véhicule. Si l'Utilisateur est amené à devoir prendre à sa charge un plein de carburant, il sera remboursé sur présentation du justificatif de paiement et en joignant la déclaration de frais (voir Annexe 4)

## **ARTICLE 5 – MODALITÉS D'UTILISATION DU SERVICE**

L'Utilisation du service repose sur des outils numériques garantissant à tous (Propriétaire du véhicule, Utilisateur et Gestionnaire du Service) une sécurité et une qualité de service.

*Conditions Générales utilisateur v221208*

2/9



La qualité d'utilisateur est donnée aux personnes inscrites.

Le service d'autopartage identifie l'utilisateur ayant effectué la réservation :

- Il est possible de déclarer plusieurs conducteurs sur une réservation **à condition que** :
  - tous les conducteurs doivent être inscrit à Osecar
  - Il faut le déclarer en commentaire dans la réservation
  - ils doivent être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et reconnu en France comme donnant droit à son titulaire de conduire le véhicule assuré.

En aucun cas, une personne non-inscrite (et non déclarée dans la réservation) ne peut conduire le véhicule. Les conditions d'assurance ne seraient alors plus valable et l'intégralité des frais en cas d'accident seront imputés à la personne ayant effectuée la réservation.

- Les co-conducteurs doivent être déclarés par envoi d'un mail à [osecar@enr-citoyennes.fr](mailto:osecar@enr-citoyennes.fr) ou via le formulaire qui sera proposé au moment de votre réservation.

ATTENTION : Un utilisateur peut avoir 2 profil Osecar : usage professionnel ou à titre individuel.

Celui ci est responsable d'utiliser le bon profil suivit suivant les circonstances de réservation.

### 5.1- Réservation

Se connecter sur l'Appli (tmf-carsharing) ou sur le site web (Osecar.fr) de réservation à l'aide de vos identifiants.

Choisir un véhicule.

Compléter le formulaire de réservation (dates, horaires départ et arrivée)

ATTENTION : il est nécessaire de prévoir au plus juste la durée de réservation. En effet, il peut y avoir des réservations après la votre. Les conséquences en cas de retour en avance ou en retard sont précisés à l'article 9.1

N'hésitez pas à regarder si le véhicule a été réservé avant vous.

### 5.2- Prise en main du véhicule

Vous vous déplacez par vos propres moyens jusqu'au lieu de parking du véhicule réservé (de préférence à pied ou à vélo – dans certains cas, et si les Utilisateurs en manifestent le besoin, nous pourrions voir pour mettre en place un abris vélo)

Connectez vous à l'Appli avec votre téléphone mobile (données mobiles activées) et suivez les instructions. Votre Smartphone vous permettra d'ouvrir le véhicule et d'y trouver les clés – celle ci doivent être laissées dans le véhicule à la fin

*Conditions Générales utilisateur v221208*



de la réservation.

Accès par Badge : approchez le badge du lecteur positionné sous le pare-brise. Le véhicule s'ouvrira alors. (voir notice fournie avec le badge)

Attention : vous ne pouvez ouvrir le véhicule qu'à partir de l'heure de début de votre réservation (si vous êtes en avance vous pouvez modifier votre réservation pour un accès immédiat au véhicule). Voir conditions détaillées dans l'article 9.1.

### **5.3- Etat des lieux**

Avant d'activer votre réservation, **vous devez faire un état des lieux du véhicule**. Il est très important de ne pas sauter cette étape car en cas de problème identifié par l'utilisateur suivant, celui ci pourra vous être imputé et les coûts éventuels pourront vous être facturés.

Après votre réservation, il est possible de déclarer un incident survenu durant votre utilisation à l'aide du formulaire en ligne dédié. (accès au formulaire dans l'onglet « discussion » de votre réservation).

Pour les personnes avec badges, le formulaire papier peut être téléchargé sur internet.

Les points que vous identifiez doivent être envoyé par mail, par courrier, ou déposé en main propre au secrétariat du service : [osecar@enr-citoyennes.fr](mailto:osecar@enr-citoyennes.fr) ou à l'adresse d'EPV-Osecar, 7 rue Saint Conwoïon, 35600 Redon.

## **ARTICLE 6 – CONDITIONS FINANCIÈRES**

Les conditions tarifaires d'utilisation d'Osecar ont été dimensionnées au plus juste pour que chacun puisse s'y retrouver (propriétaire, utilisateur, gestionnaire du service). Nous rappelons qu'EPV est une structure associative à but non lucratif.

### **6.1 Tarifs**

Les tarifs contractuels sont ceux affichés sur site internet (et donc ceux appliqués sur la plateforme de réservation)

Osecar se donne la possibilité de réviser trimestriellement le tarif de kilomètre à la hausse ou à la baisse en fonction du coût des carburants.

*Conditions Générales utilisateur v221208*

4/9



La tarification couvre les engagements d'Osecar (voir article 5).

## **6.2 Facturation**

\* Pour les abonnés

→ A la première réservation, l'utilisateur doit activer le prélèvement automatique (Mes Budgets/acheter un budget / activer), le prélèvement mensuel s'effectue automatiquement à compter de la date d'activation.

Le détail des trajets et de leur coût est consultable dans l'historique des trajets sur la plateforme.

\* Pour les non abonnés

→ Le paiement s'effectue sur la plateforme de réservation (Mes Budgets/acheter un budget /acheter sans abonnement), il est obligatoire de créditer votre compte avant la première réservation. Ce crédit doit couvrir la durée de votre réservation et doit être réapprovisionné lorsque c'est nécessaire.

Vous pouvez utiliser le simulateur pour estimer le coût de votre réservation. Celui ci est accessible sur le site osecar.fr

Vous serez avertis en cas de modification des modalités de facturation

## **ARTICLE 7 – COMMUNICATION**

En utilisant Osecar, vous devenez membre actif de la communauté d'autopartage. Il est dans l'intérêt de tous de développer le nombre d'utilisateurs des véhicules partagés. Les utilisateurs sont donc invités à promouvoir le service dans leur voisinage et auprès de leur connaissances.

\* Entreprises :

Les entreprises utilisatrices du service sont invitées à promouvoir Osecar auprès de leur salariés et leur voisinage.

\* Collectivités :

Osecar en tant que projet de territoire s'inscrit dans une démarche collaborative avec les collectivités. Dans ce cadre la collectivité inscrite est invitée à promouvoir l'autopartage en s'appuyant sur les outils mis à disposition par Osecar.

Des événements pourront être organisés avec les équipes d'animations d'EPV pour expliquer et inviter à tester l'autopartage.

*Conditions Générales utilisateur v221208*

5/9



## **ARTICLE 8 – CONDITIONS PARTICULIÈRES**

voir Condition Générale d'utilisation.

### **9.1- Modification d'une réservation**

Pour inciter à bien prévoir votre déplacement, une marge de manœuvre de +/-20min est possible sans frais supplémentaires.

La modification de votre réservation peut avoir un impact sur les usagers vous précédant ou vous suivant.

Vous avez la possibilité de modifier votre réservation dans la mesure où cela n'impacte pas d'autres usagers. La modification est soumise à la disponibilité du créneau (dans le cas d'un allongement de votre réservation).

- Modification d'une réservation au moins 48h à l'avance : aucun frais n'est appliqué
- Modification jusqu'à 4h avant :
  - réduction de la durée : retenue de 25 % sur les heures initialement réservées et non utilisées.
  - Allongement de la durée : Pas de d'impact financier
- Modification dans les 4h avant :
  - réduction de la durée : retenue de 50 % sur les heures initialement réservée et non utilisée.
  - Allongement de la durée dans la mesure de la disponibilité du véhicule : Pas de d'impact financier

Vous pouvez modifier la distance initialement indiquée dans la réservation sans frais.

Nota : pour un véhicule électrique l'augmentation de la distance peut impacter le temps de recharge dans le cas où une réservation suit la votre.

### **8.2- Ponctualité**

Pour inciter à bien prévoir votre déplacement, une marge de manœuvre de +/-20min est possible sans frais supplémentaires.

Cependant pour ne pas mettre en difficulté les autres utilisateurs du service, les règles suivantes sont établies :

- Le véhicule est rendu en avance :
  - Vous prévenez avant : voir condition de modification ci-dessus

*Conditions Générales utilisateur v221208*

6/9



- Sinon, une retenue financière de 50 % du tarif horaire est appliquée sur les heures réservées non utilisées
- Le véhicule est rendu en retard:
  - vous pouvez modifier votre réservation car il n'y a pas de réservation ensuite (voir règles précédentes)
  - vous ne pouvez pas modifier votre réservation (quelqu'un a réservé après moi) :
    - vous prévenez au moins 4h avant le retour du véhicule (appel téléphone + mail à [osecar@enr-citoyennes.fr](mailto:osecar@enr-citoyennes.fr)) : Les heures supplémentaires sont facturées avec une pénalité supplémentaire de 50 %
    - Vous ne prévenez pas au moins avant les 4h précédents le retour du véhicule (appel téléphone + mail à [osecar@enr-citoyennes.fr](mailto:osecar@enr-citoyennes.fr)) : Les heures supplémentaires sont facturées doubles.

### **8.3- Annulation d'une réservation**

- Au moins 48h avant utilisation : annulation sans frais
- jusqu'à 4h avant : retenue de 25 % du tarif horaire est appliquée sur les heures réservées non utilisées
- annulation dans les 4h : 50 % du tarif horaire appliqué – pas de pénalité km

### **8.4- Contravention reçue à posteriori**

La contravention sera réceptionnée par le propriétaire du véhicule.

Celui ci la transmettra au service Osecar qui transmettra à son tour à l'utilisateur concerné par la réservation.

En cas de confiscation du véhicule par les autorités suite à une infraction, l'utilisateur devra prévenir dès que possible le service Osecar. Les frais engendrés par cette confiscation seront imputés à l'utilisateur.

### **8.5- Panne ou Accident**

En cas de panne ou d'accident, l'utilisateur devra contacter l'assurance du service.

Les coordonnées de l'assurance sont disponibles dans le véhicule.

Dès qu'il le pourra, l'utilisateur devra informer Osecar de l'incident.

*Conditions Générales utilisateur v221208*

7/9



## **ARTICLE 9 – CLAUSES D’EXCLUSION**

- Non respect des modalités d’utilisation
- Véhicule rendu en retard de manière répétitive
- Détérioration volontaire des véhicules
- Abus et signalement sur le non respect de la propreté du véhicule (après avertissement par écrit)
- partage du volant avec un conducteur non-inscrit
- Infraction majeure entraînant la perte du permis de conduire ou la confiscation du véhicule
- défaut de paiement de facture (suite à un rappel et aux délais de paiement)
- Toute autre raison qui pourrait mettre en péril la pérennité ou le bon fonctionnement du service

## **ARTICLE 10 – RÉSILIATION**

L'utilisateur peut à tout moment résilier son inscription par un courrier ou un mail.

La résiliation sera effective dans les 15 jours suivant la réception du courrier ou mail. (Pour les abonnés, tout mois commencé est dû)

La caution lui sera alors rétrocédée.

Son compte utilisateur sera effacé.

## **ARTICLE 11 – RGPD ET CONFIDENTIALITÉ**

Osecar s’engage à respecter la réglementation de la RGPD vis à vis des données personnelles des utilisateurs.

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le référent autopartage pour enregistrement de votre inscription au service d’Auto-Partage d’EPV. La base légale du traitement est sur le consentement.*

*Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les salariés d’EPV en charge de l’activité Auto-Partage dans le cadre de leur missions.*

*Les données sont conservées pendant la durée de votre inscription et seront supprimées dès que celle ci sera terminée.*

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. En cas d’effacement, cela impliquera votre désinscription au service d’Auto-Partage d’EPV. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d’informations sur vos droits.*

*Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter par tel au 02-99-72-39-49 ou par mail à [osecar@enr-citoyennes.fr](mailto:osecar@enr-citoyennes.fr)*

Conditions Générales utilisateur v221208

8/9





## **ARTICLE 12– DROIT APPLICABLE**

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout litige découlant du ou en lien avec le présent contrat sera soumis au tribunal compétent de Rennes (en fonction du statut des parties signataires).

*Conditions Générales utilisateur v221208*

9/9

---

Association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV), association loi 1901 - SIRET 478 877 178 00044 - APE 9499Z

7 rue Saint-Conwoïon - 35600 Redon

[www.enr-citoyennes.fr](http://www.enr-citoyennes.fr) | **02 99 72 39 49** | [secretariat@enr-citoyennes.fr](mailto:secretariat@enr-citoyennes.fr)

